

ANNEXE 1.0

GLOSSAIRE

Ce texte est issu des travaux de l'année 2 du GT Neutralité Carbone du projet CAP2030

1.1. Rappel sur la RE2020

Les critères de neutralité carbone de 1.3 à 1.7 sont étroitement liés à certains aspects méthodologiques de la RE2020. Voici quelques rappels pour éclairer les propositions méthodologiques.

1.1.1. Allocations

Des allocations d'impact (entre zones d'usage différents ou entre bâtiments) sont possibles dans la RE2020. C'est par exemple le cas des parcs de stationnement, des systèmes énergétiques ou encore des ascenseurs.

Pour les panneaux photovoltaïques, une spécificité existe avec l'allocation des impacts au prorata de l'autoconsommation du bâtiment.

1.1.2. Modulations

Des modulations des seuils existent en RE2020 pour prendre en compte certaines contraintes extérieures. Ex : obligation d'installation de PV en toiture, obligation de places de stationnement dans le PLU.

1.1.3. Usages

Un bâtiment est découpé en plusieurs zones, chacune associée à un usage, son « usage principal ». Un local ne peut être affecté qu'à une seule zone. Il n'est donc pas possible de modéliser de la mixité d'usage dans la RE2020

1.1.4. Scénarios conventionnels

Pour le calcul thermique, un usage est associé à des scénarios conventionnels pour calculer les gains internes, les besoins en eau chaude sanitaire (ECS), etc. De même, l'occupation (présence ou non dans le bâtiment à certaines heures ou certains mois de l'année) est fixée conventionnellement. La modélisation de l'intensification d'usage est donc très limitée dans la RE2020.

1.1.5. Périmètre

La RE2020 pose des exigences sur les émissions liées à la construction (composants et chantier) et aux consommations d'énergie. Les émissions dues aux consommations d'eau et à la parcelle sont également comptabilisées mais non soumises à exigence.

Plusieurs éléments relatifs au périmètre d'évaluation et d'exigence sont à noter :

- L'impact de la mobilité est hors périmètre
- Pour les composants :
 - o Les cuves d'eau de pluie sont à modéliser dans la parcelle donc hors périmètre d'exigence ;

- Hors maison individuelle, les parcs de stationnement (même s'ils sont en superstructure) sont à modéliser dans le lot infrastructure. Il n'y a donc pas de difficulté quant au respect des exigences grâce à la modulation Mi_infra ;
- Les FDES de toitures végétalisées peuvent inclure la végétation. Dans ce cas, l'intégralité du cycle de vie des végétaux est à prendre en compte (cf. les « Règles pour la réalisation de FDES sur les toitures végétalisées » disponibles en annexe J du règlement du programme INIES¹) ;
- La prise en compte des bornes de recharge de véhicule électrique (IRVE) est à préciser dans la RE2020 (FAQ ou autre à venir).

1.2. Glossaire

Le glossaire proposé ci-dessous a vocation à définir les termes utilisés pour les critères de la thématique neutralité carbone. Ce glossaire est principalement axé sur la notion d'intensification d'usage. Ces termes sont également utilisés pour les thématiques Economie circulaire et Low Tech.

Chronotopie

Approche qui a pour objectif de maximiser le temps d'utilisation d'un espace selon les moments de la journée, de la semaine et de l'année. Elle implique de faire évoluer la programmation de l'espace en considérant les différents usages et usagers.ères possibles.

Intensification des usages

L'intensification des usages consiste à maximiser l'utilisation des espaces disponibles par la densification, la mixité des usages et/ou la mutualisation des espaces en fonction des besoins et des temporalités, selon le principe de la chronotopie. Cela permet de minimiser les surfaces inutilisées ou sous-utilisées.

Cette notion englobe plusieurs approches complémentaires telles que la **densification spatiale** des bâtiments, la **mixité des usages** ou encore la **mutualisation des espaces**.

Densification du bâtiment : intensification spatiale des bâtiments.

NB : la densification peut s'accompagner d'une mutualisation d'espaces techniques (laverie...) pour garantir les mêmes surfaces à vivre.

Ex : résidences étudiantes, etc.

Intensification temporelle : utilisation renforcée du bâtiment sur les temporalités de la journée, de la semaine et de l'année, notamment hors des périodes « classiques » (soirs, week-ends, vacances...). C'est une composante de la chronotopie.

¹ [Règlement du programme INIES - Inies](#)

Mixité d'usage (ou hybridation) : accueil de plusieurs usages au sein d'un même espace. On peut également parler de mixité fonctionnelle.

Ex : salle de conférence qui sert aussi de salle de spectacle, école qui sert de centre de loisirs l'été, etc.

Mutualisation d'espace : utilisation d'un même espace au service de plusieurs usages, usagers.ères ou bâtiments.

Ex : parking mutualisé entre un bureau et un logement, mutualisation d'espaces de coworking entre plusieurs bâtiments, restaurants inter-entreprises, etc.

Mutualisation de composant : utilisation d'un même composant pour plusieurs usages, usagers.ères ou bâtiments.

Ex : chaudière qui alimente à la fois l'école et le gymnase, centrales de traitement d'air mutualisées, etc.

Évolutivité

Concept large désignant la faculté d'un bâtiment à évoluer dans le temps. L'évolutivité peut prendre plusieurs formes (surélévation, extension horizontale, réversibilité de bureaux en logement, convertibilité tel que le changement d'usage périodique, ...) et aller d'un simple potentiel de réaménagement intérieur (flexibilité) à une réversibilité totale du bâtiment, impliquant un changement de destination. Sa mise en place optimale demande une anticipation au stade de la conception du bâtiment.

Les notions de **réversibilité**, **convertibilité** et **flexibilité** correspondent à **des modalités différenciées de l'évolutivité** (avec chacune son degré de modification, associé à une temporalité différente). Ce sont des façons d'intensifier l'usage d'un bâtiment sur toute sa durée de vie, voire de la prolonger des façons d'intensifier l'usage d'un bâtiment sur toute sa durée de vie, voire de la prolonger :

Convertibilité

Capacité d'adaptation d'un ouvrage à des changements substantiels d'usage sur tout ou partie du bâtiment selon les besoins des usagers.ères. La notion est large et regroupe des modifications lourdes comme légères, réalisées sur des temps courts (à l'échelle de la journée) ou plus long (plusieurs années).

NB : la convertibilité permet notamment la mixité d'usage avec des modifications légères

Ex : local en pied d'immeuble qui passe de bureau à commerce, gymnase qui peut devenir un auditorium grâce à des gradins amovibles, etc.

Réversibilité

Aptitude d'un ouvrage à changer de destination de façon à faire évoluer les bâtiments en fonction des besoins. Sa spécificité est de pouvoir revenir à l'usage ou à l'état initial (sans

travaux lourds sur la structure), en adaptant les volumes, l'aménagement et/ou les équipements. Des dispositions anticipées (trame, hauteurs libres, percements, descentes de charges, réseaux, circulations) permettent de revenir à l'état ou l'usage initial à coût et délai maîtrisés.

NB : un bâtiment neuf est jugé réversible s'il peut changer d'usage sans travaux lourds sur la structure notamment. Cependant, dans l'existant, on peut aussi parler de réversibilité pour un bâtiment qui change d'usage via des travaux plus conséquents.

Ex : transformation d'un bâtiment de bureaux en bâtiment de logement collectif, etc.

Flexibilité

Aptitude d'un espace construit à se plier à des besoins différents, avec ou sans changement d'usage, dans un laps de temps court. Elle est non conditionnée dans ses usages car elle ouvre de nombreuses possibilités par la neutralité des espaces proposés par exemple. Les modifications à réaliser sont légères (aménagement, configuration d'espace...).

NB : la flexibilité permet la mixité d'usage de façon quasi immédiate.

Ex : salle de réunion avec parois amovibles, mobiliers modulaires, etc.

Démontabilité

Démarche de conception d'un produit ou d'un bien immobilier construit qui facilite le démontage à la fin de sa durée de vie utile, de telle façon que des composants et des pièces puissent être réutilisés, recyclés, récupérés en vue d'une valorisation énergétique ou, de manière générale, détournés du flux des déchets. La démontabilité des composants contribue à l'évolutivité.

Externalité environnementale

Dans le cadre d'une construction, une externalité environnementale correspond à un impact positif ou négatif sur l'environnement généré par un bâtiment (et sa parcelle). Les externalités environnementales peuvent être quantifiées à l'aide d'une analyse de cycle de vie (ACV) multicritère.

Ex : l'amélioration de la biodiversité via des toitures végétalisées, la réduction des consommations énergétiques importées via l'autoconsommation (panneaux photovoltaïques), la baisse des consommations d'eau potable via l'installation de cuve de récupération d'eau de pluie, la baisse des émissions liées à la mobilité par l'installation de borne de recharge de véhicule électrique (IRVE) ou de locaux vélo...